

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2014 – Convocation du 14 mai 2014

Compte rendu affiché le 30 mai 2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

**Absents représentés**

Jean-Jacques DUPERRAY par Guillemette DEBORDE, Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD ; Pascal NICOT par Bernard SABATIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Impact de la réforme des rythmes scolaires**

La réforme des rythmes scolaires voulue par le Gouvernement entrera en application à la prochaine rentrée scolaire à Neuville-sur-Saône. Elle intervient alors que la commune avait mis en œuvre un ambitieux programme d'amélioration de la qualité et du nombre des offres de service proposés aux parents. Ainsi que cela a été présenté au Conseil Municipal en début d'année, il convient désormais de prendre en compte dans le fonctionnement des services l'impact des modifications qui seront ainsi apportées. S'agissant de mesures qui touchent à l'organisation des services, le CTP doit être consulté pour avis avant application.

- Des modifications quant aux missions du personnel permanent sont à envisager. Ainsi, les ATSEM ne seront plus chargées de l'accueil de loisirs du mercredi mais assureront à la place l'animation du temps de 15h45-16h45, temps supplémentaire ; de plus, les heures de classe du mercredi matin se rajoutent également (cette année, heures de ménage, accueil de loisirs ou temps libéré sur ce créneau). Le nouvel emploi du temps présenté aux agents a recueilli un avis favorable de leur part. Une formation "animation en temps périscolaire" a été organisée pour l'ensemble de l'équipe les 28 et 29 avril (dispositif formation intra CNFPT).
- Des recrutements sont également à prévoir. L'organisation mise en place en septembre 2014 avec des animateurs permanents présents sur l'ensemble de temps d'animation (midi, soir, mercredi et vacances) a montré sa pertinence : montée en compétence de l'équipe (postes attirant des candidats plus expérimentés et qualifiés), dynamique d'équipe, relations suivies avec les enfants, partenariat avec les écoles... Pour la mise en place de la réforme, cette logique serait poursuivie et étendue : passage à temps plein des 3 postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaires et du poste de directeur d'accueil de loisirs (grille des animateurs territoriaux) créés en septembre 2013 ; création de trois postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaires supplémentaires, dont un dans le cadre d'un emploi aidé (emploi d'avenir ou CUI-CAE)
- Le fonctionnement de l'accueil de loisirs du mercredi est enfin à faire évoluer. Afin de répondre à la demande croissante des familles, une collaboration avec la MJC s'organise pour l'accueil des enfants (la MJC assurant l'accueil des CM2) ; le repas sera pris en commun. Afin d'assurer le service des repas, un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 3h par semaine sera créé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-56 relative à la fonction publique territoriale,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2013,
- VU l'avis du CTP de la commune en date du 16 mai,
- CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre les mesures permettant la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires,
- CONSIDÉRANT les aménagements déjà opérés par la commune depuis deux ans en vue d'améliorer le service offert aux familles dans les domaines éducatifs et périscolaires
- **ADOpte les propositions ci-dessus?**
- **DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs comme suit : création de 6 postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps plein ; 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 3 heures par semaine,**
- **DIT que la dépense correspondante figure au budget communal à l'article 64131 du budget communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2014

Le Maire,  
Valérie GLATARD.



Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 28/05/2014  
- Publication ou affichage le 28/05/2014  
Valérie GLATARD, Maire.

